

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

Après la Bêtise, l'Iniquité !

Tunis, le 7 août 1902.

L'AGONIE D'UNE VILLE

Notre confrère Candas a fait dans le *Promeneur* un tableau poignant de la situation lamentable dans laquelle se trouve cette malheureuse capitale du Sahel.

«... Sousse agonise, Sousse râle, Sousse bientôt n'existera plus qu'à l'état de souvenir, comme un point géographique sur la carte, écrit-il !

... Non seulement cette ville n'a pas d'eau mais le chemin de fer de Kairouan et le port ont fini de l'achever !

... Le premier mal peut être guéri soit en faisant venir de l'eau, même à grands frais d'un peu loin, soit en utilisant l'eau de mer préalablement dessalée comme on le fait sur les bords de la mer Rouge.

Quant au chemin de fer et au port nous ne voyons pas d'autre remède que de détruire la voie ferrée pour revenir au beau temps des charrois par arabats et à combler un port inutile où deux pâles bateliers attendent une clientèle rare !

Mais là, trêve de plaisanterie, le sujet en comporte peu.

Le Gouvernement doit faire sans retard quelque chose pour la malheureuse capitale du Sahel.

Tout d'abord il faut que les habitants puissent boire à leur soif, quelque élevée que puisse être la dépense pour amener l'eau à Sousse, ensuite, pour redonner un peu d'activité à cette mourante, construire sans retard le prolongement de la ligne Sousse-Kairouan jusqu'à Thala, qui permettra l'exploitation de magnifiques gisements miniers situés sur le parcours du futur chemin de fer et l'écoulement du minerai.

Le port du Sahel, jusqu'alors désert, verra de nouveau les bateaux venir séjourner dans ses eaux et apporter, chez nos infortunés voisins, un peu de ce bien-être qu'ils ne connaissent plus.

Infortunés, oui, car, aux

maux dont ils souffrent, va probablement s'en ajouter un nouveau par la suppression du tribunal et, par suite, l'éloignement de plusieurs familles.

Il est question, en effet, de diviser la Tunisie en trois arrondissements judiciaires : Tunis, Bizerte et Sfax, celui de Sousse disparaîtrait et cette ville et Kairouan dépendraient du tribunal de Tunis.

Sfax aurait le Sud, de Meh-dia à la frontière Tripolitaine, et Bizerte le Nord de la Régence.

Ce projet aurait son application en vue de la création d'une Cour d'appel à Tunis dont serait très partisan M. Pichon, sans doute pour étouffer la voix indépendante des journaux d'opposition qui ne lui mâchent aucune vérité, et pour les faire étrangler par des magistrats de gouvernement.

Nous espérons fermement que les Algériens viendront à notre secours en réclamant de leur côté la création de la Cour d'Appel de Constantine promise qui empêcherait celle de Tunis.

De la sorte, Sousse pourra peut-être être sauvée d'un nouveau mal en conservant son tribunal.

Mais que Sousse se remue, qu'elle sorte de son apathie orientale, qu'elle clame haut ses misères et peut être qu'elle finira par faire entendre ses doléances jusqu'à la Résidence.

Qu'elle sache bien que c'est d'elle, rien que d'elle, qu'elle peut et doit attendre le salut !

Em. LACROIX.

M. Bahar, indisposé, nous a remis trop tard, pour être insérée aujourd'hui, sa « Quatrième à M. Pichon » de la série B. Donc, au prochain numéro.

LES VENDREDIS GRAS

Le sang-froid du petit clerc

A peine touchés les maigres appointements que lui sert M^e Sommaton, huissier, son patron, que le jeune saute-ruisseau s'en fut d'un pas allègre vers un de ces temples élevés en l'honneur de la facile vertu de nos modernes demi-mondaines, féales prêtresses de Cupidon, dieu des amours passagères... et payantes.

C'est parce que payantes que Jacquot, peu expert en l'art de poser des lapins, n'avait pu, nouveau Tantale, qu'admirer platoniquement les charmes de la belle Z... durant les trente-et-une journées du mois dernier... et c'est parce que payantes que Jacquot, le gousset tintant des trente balles de sa liste civile, se dirigeait vers un de ces temples... etc., etc. (voir plus haut) où la belle Z... avait élu domicile.

Il y est, enfin ! Fort de sa richesse, audacieux de ses espèces sonnantes et rébuchantes, il accompagne la préférée à l'autel d'Amour pour y accomplir le sacrifice d'usage.

A peine s'ils en sont aux préparatifs de la cérémonie que soudain la porte s'ouvre avec fracas sous la poussée formidable de M^e Sommaton, rouge d'apoplexie... et d'amour :

« Allons, ma mie, fait l'austère huissier, à nous deux, ma toute belle ! »

Et comme le tabellion s'avance plein de désirs sénils (le pauvre homme a pas mal d'ans), du coin où il s'était tapi, surgit le saute-ruisseau ; et de sa voix claire d'adolescent, il dit au patron ébahi :

« Faites donc, M^{sieur}, mais faites donc ! Après vous, je vous en prie ! »

Qui fut saisi, je vous le demande, si ce n'est M^e Sommaton, huissier, saisisseur professionnel ?

Vite remis, imperturbable, il acquiesça à la politesse du petit clerc.

... Si fut dit, si fut fait : après l'huissier passa le petit clerc, après le vieillard, le galopin, et la légende nous affirme que la prêtresse de Cupidon prit beaucoup plus de plus de plaisir à la consommation du second sacrifice qu'au premier.

Jacques Cœur.

Un facétieux a accolé notre nom à la rue du Canard.

Si nous prisons fort ce volatile arrangé aux olives, nous n'en faisons pas notre ordinaire habituel.

Quand nous lançons une nouvelle, par exemple que M. X., qui porte à sa boutonnière les palmes académiques, a commis des faux qui, en d'autres lieux, auraient envoyé son auteur à Cayenne, ce n'est pas un canard ;

Quand nous disons que M. Y..., décoré de la Légion d'honneur, s.v.p. a un faible pour la terre jaune et qu'il continue comme le nègre, malgré plusieurs avertissements, jusqu'au jour où le scandale éclatera, qu'il a des goûts semblables à ce préfet de Constantine qui fut pris la main et autre chose dans le sac, et dut fuir sans tambour ni trompette, est-ce un canard, cela ?

Quand nous avançons que des fonctionnaires barbotent avec les deniers publics, canard, cela ?

Quand nous prétendons que des gens jouissant de l'estime générale, trichent sans vergogne au jeu et ne sont pas ennemis d'une séquence qui remplira leur gousset vide, canard, encore, cela ?

Quand nous disons que tels fonctionnaires s'oublient jusqu'à se livrer à des actes indécents qui pourraient les conduire jusqu'au banc d'infamie, canard, toujours cela ?

Allons, confrère, vous voudriez peut-être que nous mettions des points sur les i ; pour vous faire rager nous n'en ferons rien, car si nous aimons tendrement MM. Fabry et Fropp, nous ne les prisons pas comme magistrats de Gouvernement, ils ont l'amitié trop tendre.

PETIT CARNET DE POCHE de M. Pichon

Dimanche. — Causé à d'Anthouard. Décidé suppression du cautionnement. Le supprimerai... pour le remplacer par une provision que déposeront les directeurs, chacun suivant son mode de périodicité.

—»—

Lundi. — Fixé le montant de la provision. Un quotidien paiera 800 francs ; un bi-hebdomadaire 10.000 francs, et un hebdomadaire 20.000 francs ; exception sera faite en faveur de l'Indépendant : sera exonéré.

—»—

Mardi. — Ah ! une idée ; ferai taire ce cré matin de Lacroix : prendrai un décret par lequel doublerai pour lui la provision, paiera 40.000 et non 20.000. N'ai pas perdu ma journée.

—»—

Mercredi. — Mauvaises nouvelles : on me dit que Bahar va refaire entendre sa Voix, et que Lacroix est en mesure de payer les 40.000. D'Anthouard me conseille prendre petit arrêté d'expulsion ; la chose est à voir, mais il va très vite, ce cher baron !

—»—

Jeudi. — Vu Dejeanne : persiste à garder cautionnement Bahar : me met dans une sale situation, ce brave receveur ; Bahar m'adresse encore, vendredi dernier sa huitième série Z ; où s'arrêtera-t-il ?

—»—

Vendredi. — Lu la neuvième ce matin : ça devient une scie, vais prendre parti ne plus lire *Petite Tunisie*.

—»—

Samedi. — J'ai trouvé. *Eureka* ! comme disent les Chinois : demanderai en haut lieu mon déplacement : retournerai à Pékin !

Pour copie peu conforme : LE FLANEUR.

M. Candas nous semble changer d'idées comme de chaussettes. Nous supposons qu'il en change tous les jours, sinon deux fois par jour.

Après avoir fait chorus avec toute la population contre le Belvédère, qui ratisse comme devant l'argent des petits avec ses jeux meurtriers du sphinx et du klondyke, il vante aujourd'hui ledit Belvédère !

Le défaut de place ne nous permet pas d'insérer aujourd'hui un long article sur cette exploitation du public tunisien.

Le Résident abat des Noix

Quand ce n'est pas pour dire des pauvretés dans les journaux réactionnaires, c'est pour débiter des insanités chez les républicains que M. Pichon parle à la presse.

La place qu'occupe dans son cerveau l'amour des mots creux, ne laisse plus chez cet homme le volume d'une tête d'épingle à la réflexion, à l'étude et à l'originalité.

Il rêve avec le Gouvernement français, dit-il, d'une colonisation transcendente et moderne où les Français capitalistes, ingénieurs et industriels seraient comme un état-major, surplombant les classes inférieures venues d'ailleurs.

Il ignore, le pauvre enfant, que ce que le capitaliste réclame avant tout, ce n'est pas un loyer élevé à son argent, mais la sécurité du

gage dont le premier élément constitutif est la moralité, c'est-à-dire la certitude absolue d'avoir justice si l'emprunteur manque de foi. Or, en Tunisie, où le pouvoir est le premier à violer effrontément la loi, il n'y a aucune sécurité pour les capitaux.

Par suite, les ingénieurs qui sont les introducteurs de capitaux, se garderont bien de venir ici.

Quant aux industriels ils réclament avant tout des garanties de stabilité fiscale. Or, en Tunisie, nulle industrie n'est sûre de son lendemain et peut, s'il plait au Résident, être ruinée en cinq minutes par des droits prohibitifs de fabrication et d'exportation.

Pays sans justice, sans honnêteté publique, doit rester boycotté par les hommes d'argent jusqu'à la consommation de la misère privée.

Que M. Pichon ne compte pas nous fatiguer de son verbiage. Nous ne laisserons rien passer et pour une bêtise qu'il nous obligera à relever, nous lui ferons ramasser dix vérités.

La ferme !

Nos Échos

Après quelques interviews franchement italophiles, M. Pichon prend une cure d'air à Vers-en-Montagne, en attendant le retour triomphal que lui ménagent les Siciliens de Tunisie pour sa bienveillance immanente à leur égard.

S. A. le bey Mohammed a commencé la série des économies pécuniaires par le licenciement de... l'armée beylicale, croyez-vous ?

Vous faites erreur : le premier congédié est un brave cuisinier, M. Bérenger, dont la famille a servi les Beys depuis 1832.

De pareilles mesures sont regrettables : il y a à la cour du Bey Mohammed, un tas de personnages inutiles et dont le renvoi eût dû précéder celui du seul Français appointé assez maigrement sur la liste civile.

Le Gouvernement tunisien émet un emprunt de quarante millions destinés à nos chemins de fer. La presse n'a pas ménagé son concours pour appuyer le projet.

Il semblerait assez naturel et rationnel qu'elle eût sa part de publicité pour la réalisation de l'emprunt.

On préfère distribuer les trois millions cinq cent mille francs destinés à cet usage à des journaux sans lecteurs de Paris pour se ménager, le cas échéant, les bonnes dispositions des brasseurs d'affaires qui dirigent les officines qui pullulent dans la capitale.

Nous recevons une intéressante correspondance de La Goulette concernant le tripot légal — B. A. G. D. G. : 19.000 francs s. v. p. — de cette ville.

Malheureusement nous ne pouvons en faire usage, son auteur

Anciennes Brasseries Mosser et Oppermann

ayant oublié d'apposer sa signature au bas de sa missive. Qu'il se fasse connaître et nous l'assurons que sa lettre sera publiée car elle ne contient que des vérités que nous avons pu faire contrôler.

Un confrère local parle de guet-apens dans lesquels tombèrent ces jours-ci des indigènes.

Il paraît que des jeunes gens italiens, connaissant les goûts pervers de nombre d'Arabes et leurs passions contre nature, dépêchent un des leurs, jeune et avenant, pour aguicher les indigènes isolés. Lorsque ceux-ci, allumés et... prêts à l'action, se ruent sur le gamin pour satisfaire leurs désirs lubriques, les complices accourent aux cris de l'enfant et dépouillent les Arabes.

Nous ne les trouvons pas plus criminels que les gens dépravés, pour qui les plaisirs sexuels n'ont plus d'attraits, et qui recherchent des sensations inédites dans l'amour des jeunes mâles.

Ce sont eux qu'on devrait arrêter tout d'abord, et, selon nous, le supplice du pal est le seul efficace pour châtier ces... empaleurs.

Toutes les années la presse proteste contre l'exode des fonctionnaires tunisiens qui vont passer l'été en France.

Le Gouvernement de Millet, celui de M. Benoit ensuite avait promis de réglementer cette éternelle question des congés.

Il faut croire que M. Pichon n'a pas eu le temps de s'en occuper, car cet été le nombre des partants est encore plus élevé que les années précédentes.

Espérons que le successeur de M. Pichon voudra bien songer qu'il y a des Français que ces départs acculent à la misère, sinon à la faillite.

Nous ne demandons pas les travaux forcés pour les fonctionnaires, mais nous demandons une réglementation qui ne prive pas le commerce d'un contingent énorme de consommateurs qui partent généralement sans payer leurs dettes.

Nous saluons avec plaisir l'apparition de notre nouveau confrère de Sétif, la Défense.

Longue vie et prospérité!

M. Fropro, rentré à Tunis, va reprendre sa place derrière le comptoir de la correctionnelle pour y débiter des tranches de justice.

On va de nouveau s'embêter ferme au prétoire de Thémis! On sait que ce juge n'a pas l'esprit gai, cela tient un peu à sa jeunesse passée dans le recueillement et l'abstinence des vains plaisirs de ce bas monde.

En pronant la main-d'œuvre sicilienne, M. Pichon a voulu se concilier l'opinion favorable italienne.

Alors que Millet aspire à aller trôner à l'ambassade du Vatican, notre Résident espère remplacer M. Barrère auprès du Quirinal.

Et voilà pourquoi, d'après ce diplomate, la main d'œuvre sicilienne est nécessaire en Tunisie.

Malgré les doléances incessantes du public, la Municipalité continue à faire balayer nos rues à la main sans le moindre arrosage.

Ce qui fait que ce soi-disant balayage se réduit à un déplacement de poussière, dont les premières victimes sont les noctambules que ces amas pulvérulents brennent à la gorge et asphyxient complètement, et les secondes, les habitants qui dorment les fenêtres ouvertes.

Quand donc se décidera-t-on à faire précéder cette opération d'un fort arrosage destiné à empêcher le soulèvement des tombereaux de microbes?

On sait qu'un de nos grands confrères parisiens, le Journal, a organisé une manière de loterie entre ses lecteurs.

L'en-tête du Journal de la même

journee portant des combinaisons de différents chiffres et lettres tient lieu de billets, et les combinaisons gagnantes donnent droit à une foule de lots.

Notre collaborateur Ganouna, détenant un numéro du mardi 29 juillet portant une combinaison gagnante, a adressé ce numéro à l'administration du Journal pour recevoir le lot y afférent.

Sera-ce une automobile... ou une bouteille d'Hunyadi-Janos?

Pour des raisons de convenance personnelle, M. Homberger vient de se démettre de ses fonctions de directeur d'agent de la Compagnie générale Transatlantique.

Il y a déjà quelque temps que M. Homberger avait annoncé son intention de quitter la situation qu'il occupait à la Banque afin de s'occuper plus activement de faire valoir l'importante propriété qu'il possède au Cap Bon et de la direction de la Société d'Alimentation dont il est le président du Conseil.

L'hôte inattendu au bordj, à la ferme, comme à la ville, ne mettra pas dans l'embarras la maîtresse de maison munie de quelques boîtes de la Fabrique de conserves alimentaires de Bizerte que l'on trouve en Tunisie dans toutes les bonnes épiceries. — Expéditions par colis-postaux.

NOUVELLE A LA MAIN
— Sauriez-vous que M. Pichon était protecteur de l'œuvre du Tabernacle?
— Ah! vous m'en direz tant! Je me demandais aussi: pourquoi il toussait creux comme un phthisique?
— Eh oui, il est tabernaculeux au suprême degré!

M. Padoux colaphise!

On connaît la coutume moyennageuse de souffleter publiquement un juif au jour de Pâques. On appelait cela la colaphisation.

Un jour le comte de Toulouse appliqua la gifle la main gantée de fer et la cervelle du pauvre juif vola en éclats.

M. Padoux, le protestant, dont les ancêtres spirituels en ont vu bien d'autres, voudrait-il restaurer ici ces mœurs abominables? On a lu dans le Promeneur, que nous félicitons ardemment de son mouvement confraternel, la lettre de notre collaborateur Ganouna, sujet tunisien, dont le jeune frère a été incarcéré pour un rien. Demain notre confrère voudra bien publier le récit des admonestations à peine paternelles que M. Padoux s'est permises envers M. Ganouna.

Le manque de place nous empêche de donner à ce grave incident le développement qu'il comporte.

Bornons-nous à déclarer que nous sommes déterminés à défendre notre collaborateur et, avec lui, la dignité de la presse jusqu'au bout.

Après la bêtise, l'iniquité!

On a énormément glosé autour des véritables abus de pouvoir commis par les juges indigènes à propos de jurons et autres futilités dont se rendirent coupables des Israélites.

Et pourtant tout ce qu'on a dit n'est que l'infime partie de ce qui valait d'être rapporté des agissements de ces Inquisitions modernes que sont la Driba, l'Ouzara et autres Chaara... On a couvert de fleurs ce jour-ci Si Salah Abbas, président de la Driba, parce qu'ému des révélations de la presse, il avait acquitté un juif détenu préventivement depuis vingt jours pour avoir dit Nom de Dieu en arabe.

Ainsi donc, nous en sommes réduits, à l'aube du vingtième siècle, au moment où la Libre Pensée — seule religion plausible — règne en maîtresse sur la majeure partie de l'humanité, à assister à un véritable débordement de fanatisme et de haine religieuse, et cela, à l'ombre de trois couleurs tutélaires du drapeau de la France.

Des deux Juifs arrêtés pour avoir sacré le nom de Dieu, un est en-

core en prison: sans doute ces *sidis* de la Driba attendent qu'il ait accompli un nombre suffisant de jours de prévention pour l'acquiescer, couvrant ainsi sous un semblant de générosité et de retour à la raison, toute l'iniquité de la chose!

Il est vraiment curieux de constater l'énorme différence, au point de vue juridique qui existe entre un juif indigène et un juif de nationalité étrangère; voici à ce sujet deux anecdotes fort typiques.

La première s'est passée ces jours derniers au Souk-et-Trouk, à l'heure de la criée des vêtements d'occasion, à l'heure où les *serouals* et les *jebbas* brodés et enrichis de clinquant circulent entre les mille mains d'une foule pittoresque et bariolée, et où les *deltat* (crieurs-priseurs) annoncent les surenchères d'une voix gutturale.

Le sieur Meïmoun, monopoliste de la vente à la criée du Souk-et-Trouk, en yint à dire, au cours d'une discussion: « *Yanhal d'ine el flabe!* » expression innocemment ridicule et fort courante dans les bouches indigènes, qui veut dire, littéralement: « Maudite soit la religion des chiens. »

Mais, à ce moment-là, S. A. Sidi Mohammed, Bey de Tunis, qui était à sa fenêtre donnant sur le souk, entendit le juron, et ordonna l'arrestation du criminel, lequel, emmené devant la Driba, fut... immédiatement relâché, ayant pu produire à temps les preuves de sa citoyenneté italienne.

Ah! s'il avait été Tunisien... jurer devant Son Altesse!... Rien moins que la mort pour punir un tel forfait, ou tout au moins un bel et long emprisonnement!

... La seconde histoire est plus connue: c'est celle de ce ménage Boutboul de Kairouan, qui eut un jour une discussion — les querelles conjugales sont si peureuses! — Au cours de la dispute, un indigène s'immisca qui voulut raccomoder les belligérants: mal lui en prit, puisqu'un *yanhal d'inek* bien senti prononcé par la femme Boutboul lui apprit à ne pas s'occuper des affaires d'autrui.

Malgré les preuves produites par les Boutboul de leur qualité de citoyens français, ils n'en furent pas moins incarcérés, et gardés sous verrous pendant six semaines. Ils ne furent rendus à la liberté que lorsque la presse, s'emparant de de l'affaire, fit grand bruit autour de ce déni de justice.

Ce n'est pas à mésuser du nom de Dieu ou de ceux de ses multiples prophètes que l'on risque sa liberté lorsqu'on a à faire à des juges musulmans: il est bien d'autres cas pendables dont nous allons passer une rapide revue.

Tout récemment, un boucher, Youssef Scemmama, ainsi que son garçon d'étal, le nommé Isaac Filoussi, ayant attrapé un rat, se livrèrent à des représailles très justifiées sur ce rongeur: le rat n'est-il pas le colporteur de la peste? Le rat n'est-il pas la bête dégouttante et malfaisante par excellence?

Aussi, nos bons bouchers, ne firent ni une ni deux, et vous clouèrent le rat vivant, à la porte de leur échoppe.

Le croiriez-vous? Ils furent sur l'heure appréhendés, jetés au cachot, et après plusieurs semaines de détention en attendant le jour du jugement, condamnés à trois années d'emprisonnement.

Le motif, diriez-vous, de ce verdict monstrueux? Oh! très difficile à deviner; voici: les juges voyaient, dans le supplice infligé à la bestiole, la parodie de la crucifixion du Christ!!!

Voilà maintenant des adeptes de Mohammed érigés en défenseurs du christianisme! Ce serait à faire tordre de rire si ce n'était révoltant!

... Mais voici plus fort, comme chez Nicolet. Un jeune garçon de dix ans, encore à l'école faisait, sur le seuil de la maison une partie de cartes avec des gamins de son âge. L'enjeu consistait en quelques

amandes. Tout ceci est bien innocent: ce ne l'était pas pour les magistrats de la Driba, qui vengèrent la Société outragée par un gosse jouant aux cartes en lui infligeant huit mois de prison!

A propos de jurons, on vit en 1898, un vieillard nommé Abraham Chemla, détenu pendant six mois pour avoir soi-disant proféré une invective contre un indigène.

Plus récemment encore, un restaurateur juif, victime d'une grivellerie d'aliments de la part d'un client musulman, fut arrêté et incarcéré pour avoir sacré le nom de Mohamed en réclamant son dû!

Les faits similaires sont malheureusement innombrables, et il ne se passe pour ainsi dire pas de jour sans qu'il ne se commette un de ces abus de pouvoir, à la barbe même de M. le Directeur des Services judiciaires.

Les juges de la Driba ne se contentent pas de punir les délits imaginaires de condamnations monstrueuses: ils ne ratent pas l'occasion de faire montre de la haine qu'ils professent pour tout ce qui n'est pas musulman.

Qu'on me permette de rapporter ici, à ce propos, une anecdote relative à M. Georges Dazet, ancien avocat au barreau de Tunis, exerçant actuellement à Paris, que nombre de Tunisois ont, certes, connu et dont ils ont sans doute apprécié l'énergie.

M. Dazet avait parfois à plaider devant l'Ouzara; s'étant aperçu que dans les jugements son nom n'était jamais précédé du terme *sidi* (monsieur), il fit, un énorme tapage autour de cette preuve de fanatisme des juges de l'Ouzara, en appela même à M. le Secrétaire général du Gouvernement tunisien, et obtint gain de cause... Mais après son départ, les juges revinrent à leurs errements et vous ne trouverez plus des noms d'avocats précédés de *sidi* dans les jugements de l'Ouzara.

M. Dazet allait même jusqu'à ne jamais se découvrir devant le prétoire indigène: pourquoi l'eût-il fait, puisque les musulmans, eux, ne se *déturbanent pas*?

Toute la série de faits rapportés dans cet article et bien d'autres encore démontrent la nécessité impérieuse de bien de réformes à introduire dans le fonctionnement des tribunaux indigènes et de la surveillance de tous les instants à exercer autour de leurs faits et gestes.

Qu'on les munisse d'un code spécial, avec, en regard de tout délit, une punition afférente, et surtout qu'on tienne la main à ce qu'il ne soit plus rendus à propos de rien de ces arrêts monstrueux dignes du moyen-âge et de l'Inquisition d'Espagne.

A moins cependant que devant tous ces dénis de justice accumulés, on ne prenne la décision depuis si longtemps attendue de supprimer purement et simplement toute ces institutions bâtarde, derniers vestiges d'une époque de fanatisme et de persécutions religieuses.

Politique Sicilienne

Il y a malentendu entre l'Avenir Tunisien et nous sur la politique à suivre à l'égard des Siciliens.

L'idée directrice de notre article était: que chacun est libre de disposer de son salaire à sa guise, même de l'expatrier et que le Sicilien est un facteur de richesse pour le pays. En un mot nous combattons tacitement les théories émisses quelques jours auparavant par M. V. S. du Promeneur.

L'Avenir déplace le débat. Nous ne demandons qu'à le suivre. Mais qu'il soit alors bien entendu que c'est un tort de molester des gens qui ne contreviennent pas aux lois. Notre confrère dit que la vraie question est de savoir si en em-

ployant la main-d'œuvre indigène ou française le patron ne gagnerait pas autant, tout en laissant plus d'argent à la Tunisie.

Il est probable que non, puisque ce patron préfère le Sicilien. Au surplus, le patron étant aussi libre que l'ouvrier et seul arbitre de ses intérêts, nous ne pouvons exercer aucune pression sur lui et toute discussion sur ce chef est forcément stérile.

Reste à savoir si la Tunisie y trouve son compte. Elle le trouve parce qu'elle ne peut faire autrement — car l'Avenir table sur deux facteurs de puissance inégale, l'un: main-d'œuvre sicilienne disponible et habile, — l'autre: main-d'œuvre française inexistante et indigène inhabile.

Dites-nous que pour paralyser le drainage de numéraire il conviendrait de mettre l'employeur en état de préférer une main-d'œuvre locale par essence, et nous serons d'accord. Mais si, tandis que nous parlons de ce qui est, vous répondez par ce qui devrait être, la discussion risque de grouper.

Pour parler franc, la solution de ces questions se heurte ici à l'ignorance publique et au mauvais vouloir gouvernemental qui l'entretient systématiquement.

Le propre des ignorants est de se laisser surprendre par les phénomènes pour tâtonner ensuite à la recherche des causes, c'est de faire de la politique empirique.

Autre chose est la politique scientifique qui consiste à savoir d'avance, grâce à l'expérience des siècles, que la présence de tels ou tels facteurs devra, à un moment précis, produire telle ou telle collision.

On prend alors, longtemps à l'avance, toute une série de mesures, apparemment étrangères au but mais qui y mènent directement.

Malheureusement il faut faire l'éducation du public et celle du pouvoir — celui-ci n'étant pas le moins rétif des deux.

Il est vraiment humiliant, au vingtième siècle, d'avoir à recommencer l'expérience des autres, alors que l'étude et l'observation nous fournissent des solutions vraies et toutes prêtes.

Pour ne parler que du drainage du numéraire, qui n'est qu'un tout petit aspect du malaise tunisien, nous avons les Etats-Unis qui, pendant cent ans, subirent le même mouvement de la part des Italiens, des Allemands et des Irlandais immigrés. Toute l'Amérique et notamment l'Argentine sont logées à la même enseigne. Il y a pire: l'absentéisme, soit le fait pour le patron de consommer à l'étranger le produit de ses propriétés, mal dont souffrent l'Irlande et l'Argentine, où il sévit à l'état de véritable fléau. Une grande partie de la prospérité de Paris provient de l'absentéisme des Argentins, Brésiliens, Chiliens, etc., communément appelés *vastas*. D'aucuns y dépendent jusqu'à un million par an, sans toucher une carte.

La presse des Etats-Unis a souvent mené campagne contre les mariages transatlantiques qui charrient des centaines de millions vers l'Europe.

Le mal est-il ici d'ordre absolu? Nullement.

Il porte sa propre compensation dans les garanties de paix qu'il implique. S'il part beaucoup d'argent, c'est qu'il y a beaucoup de Siciliens. Or, contrairement à la théorie de l'Avenir, c'est justement ce nombre qui bride les menées des partis belliqueux d'Italie, parce qu'un pays ne fait jamais la guerre à un voisin chez qui il a en pension un grand nombre de ses propres nationaux.

Une attaque de l'Angleterre ou de l'Allemagne contre les Etats-Unis, de l'Allemagne contre le Chili, de la France contre l'Argentine est impossible à cause des

affinités ethniques, de l'incessante circulation de la population immigrée qui ne veut pas être troublée dans son nouvel habitat par son ancienne patrie.

La crainte de trahison par une population immigrée est chimérique. Elle se trouve déjà dans la Genèse où les Egyptiens redoutaient une entente entre l'étranger et les Hébreux, et a survécu. Or, cette appréhension n'existe que pour les hannis politiques qui ont besoin de trahir leurs hôtes pour rentrer en grâce auprès de leur nation. Cette catégorie a disparu depuis la Rome antique.

C'est sans égard, aux Siciliens que la Tunisie doit à sa population indigène le savoir professionnel et l'augmentation de sa valeur économique monnayable, par où tous les problèmes actuels se trouveraient liquidés comme par enchantement.

Eloge de la Pornographie

A LOUIS MORIN,

Dessinateur exquis,

condamné pour « Erotisme Pornographique »

Le Paris artistique et littéraire pour de vrai, est sens dessus-dessous, depuis la condamnation, sur dénonciation de Bérenger, encourue pour quelques dessins grivois, par Morin, du journal *la Vie en Rose*.

Je voudrais blâmer l'aréopage consulté sur le cas Morin, de l'avoir disculpé de toute préméditation pornographique. Au contraire, ils auraient dû l'en glorifier arrogamment, agressivement. Et le tendre et paradisiaque poète des luxures fines qu'est mon ami Nonce Casanova, l'un des protestataires, me donnera raison.

L'unique préoccupation de l'humanité, depuis l'aube de sa conscience, est le mystère de la génération, et l'admiration de ses phénomènes. Toutes les religions sont fondées sur ce mystère et leurs cérémonies encore aujourd'hui, notamment dans le culte catholique, ne sont que de l'érotisme artistique. L'encens n'est qu'un aphrodisiaque à destination de fidèles. Il faut, partant de cette notion, avoir méthodiquement observé les regards enflammés des hommes et des femmes à la sortie d'une grande messe, surtout de *requiem*, bien ordonnée, pour comprendre que nous en sommes toujours — par bonheur — au culte du phallus comme la prime humanité.

Les obélisques d'Egypte ne sont des monolithes que parce qu'ils figurent des ithyphalles en plein triomphe. Les temples antiques de Mylitta, d'Astaroth n'étaient que des lupanars dont les couvents de nonnes modernes sont la dégénérescence.

Aussi les prêtres sont-ils, par leur origine, des entremetteurs. Le mariage religieux n'est qu'une survivance du proxénitisme antique, d'où le plus clair des revenus du temple, de Mylitta, par exemple. (N'oubliez pas le prêtre s. v. p.).

Dans les premiers siècles de l'évangélisation des Gaules, les églises n'étaient que des prostribules et les vigiles y furent de si dévergondées priapées qu'on dut les renvoyer au lever du soleil.

Le sermon le plus émouvant de Saint Augustin porte sur les orgies religieuses.

L'antiquité païenne n'a été qu'un long cantique à la gloire de l'acte générateur et les artistes furent les grands prêtres de cette adoration. Mieux que cela, ils furent et sont encore les ordonnateurs, les créateurs de ce culte des caractères de plus en plus séduisants et cérébraux. C'est à eux que l'exhibition des organes directs fut placée à celle des grâces voisines, jusqu'à se sublimer dans le geste et les atours.

C'est à cette décentralisation du charme érotique, œuvre des artistes, que nous devons les joies amoureuses même au-delà de l'âge actif.

Notre idéal de la femme a été tracé d'avance par eux. Nous ne brâmons que d'après les poètes sans nous en douter. Ils sont les initiateurs et les conservateurs de l'esthétique sociale, donc de notre bonheur.

Le tout est de savoir si l'artiste se rapproche plus ou moins du quar-

tier du général Mignon. C'est le critérium de la pornographie.

Mais c'est l'affaire des artistes et non la nôtre, ni celle des juges, tas de philistins que vous êtes tous !

L'intérêt naturel de l'artiste est de s'en écarter pour la plus grande liberté de son imagination.

Il ne s'en rapprochera donc que contraint et forcé par son époque, celle où la femme, soit par les guerres, la politique, la religion ou les affaires, aura été le plus délaissée.

Or, lorsque l'artiste titille le désir par la netteté de l'indication, il ne fait qu'obéir aux réclamations de la femme négligée qui, par lui, fait donner sa réserve de grâces et d'enchantements. C'est tellement vrai, que la pornographie ne sévit qu'aux époques de régénération, après les guerres : exemple en France en 1875, ou dans les pays conquis par les affaires : Angleterre, Allemagne, Amérique, dont il faut connaître le mouvement pornographique clandestin, littéraire et iconographique pour apprécier notre thèse.

En France, actuellement, la recrudescence pornographique est due à l'américanisation des esprits, à l'extension de l'invertisme, dû au luxe de la femme, au regain de cléricisme et au manque de réelle liberté politique — bref à tout ce qui divise les sexes.

Les artistes font donc œuvre saine et auguste en suscitant les rapprochements naturels par les moyens dont ils sont seuls juges.

C'est en quoi l'artiste est créateur et divin. N'est-ce pas la particularité de Dieu lui-même ? Dès qu'il eut créé les êtres animés son premier mot ne fut-il pas : *Croissez et multipliez* ? (Genèse I, 22). Que fit-il dès qu'il eut façonné la femme ? *Il l'amena vers l'homme* (Gen. II, 22). Donc, la première manifestation divine, si j'ose articuler ce blasphème complimentaire, fut œuvre de proxénète. Plus tard, au prophète Osée (Os. I, 2) il dit à brûle-pourpoint : *« Va, prends une prostituée et fais-lui des bâtards ! »*

Voilà les théories que les écrivains auraient dû revendiquer hautement hautainement contre ces fomentateurs de pédérastie, de tribadisme et d'onanisme, les Bérengers et les magistrats humbertiques.

Jacques BAHAR.

Chronique locale et régionale

Hammam-Lif

Disette de sel, de tabac, de timbres et d'allumettes

Ce n'est pas une raison parce que la conversation de M. Dubourdieu manque de sel, pour que toute une ville soit condamnée au même régime.

Voici quinze jours que la buraliste d'Hammam-Lif s'est démise, non la hanche, mais de ses fonctions. Le devoir des Monopoles était d'aviser au plus tôt, coûte que coûte, car à ses droits de tout vendre correspond celui du public de tout avoir. Nous en savons un des motifs. Le bureau de tabac est ruineux pour les titulaires.

Les bénéfices bruts ne paient pas le loyer.

Mais alors c'est aux Monopoles à élever le taux de la commission consentie et à la porter de 10 à 20 0/0. C'est leur affaire. Il suffirait qu'un mauvais coucheur s'en vint avec un huissier faire dresser un procès-verbal de constat pour que les Monopoles assignés en justice, soient bel et bien condamnés à des dommages-intérêts. Le précédent acquis ferait école.

La Tunisie du Centre

Le nouvel album de cette intéressante publication comprend, avec une charmante notice de l'éminent professeur M. Loth, 54 vues de la Tunisie centrale, de Soussa à chott Djerid ; il nous fait visiter Sfax, Kai rouan la ville sainte, Gafsa, Tozeu, les belles ruines des anciennes cités romaines, d'El-Djem et son colossal amphithéâtre, Sbeitla, Haidra, Maktar, etc., et les nombreux oasis de ce magnifique pays.

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n. 2.

Traient spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

CONCERT-JARDIN des FOIES-BERGÈRE

Rue Saint-Charles, 5 — Tunis

Directeur : Léon Dalver

Tous les soirs grand concert par toute la troupe.

Fanny Viller

Chanteuse cosmopolite

M. Demess

Chant sur de genre à transformation des Concerts de Paris

NESVILLE

dans son répertoire

LILY ROZAY

Chanteuse de genre, dans son répertoire

RENHANS

Ch. nteur fantaisiste dans son répertoire

SAPHO

Chanteur fantaisiste dans son nouveau répertoire

Les Rozier-Vernon

Duettistes fantaisistes du Moulin-Rouge de Paris

Brillant orchestre sous l'habile direction de M. Albert Tolle.

Prix des places : entrée générale, 0, 25 ; places réservées, 50.

Soupers froids, consommations garanties de premier choix. Tarif de la ville. Service irréprochable.

Tous les jours, de 5 h. à 6 h. 1/2, apéritif-concert. Spectacles tous les soirs à 8 h. 1/2. Matinées à 4 h. les samedi, dimanche et jours fériés.

CASINO-THÉÂTRE DE LA PLAGE

LA GOULETTE

Opéras-comiques, opérettes, comédies.

Grand restaurant de premier ordre sous la direction de la Maison Savarelli. — Service à la carte et à prix fixe. — Déjeuners, 2 fr. 50 ; dîners, 3 francs.

De 11 heures à 11 heures 30

N. B. — La direction informe le public que le Casino-Théâtre est actuellement situé dans son nouveau local, rue Mohamed-Essadok.

BIZERTE

GRAND CAFÉ TERMINUS

Etablissement de premier ordre
Consommations de choix — Liqueurs de marque

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte
22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes — Construction industrielle et rurale — Arrosage — Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

GRAND HOTEL MODERNE

MAXÉVILLE

TUNIS. - 12, rue de Constantine, 12 - TUNIS

Maison de luxe et de premier ordre
Chambres depuis 2 fr. 50, sans repas ; de 7 fr. 50 à 9 fr. 50, tout compris, avec repas pris selon désir à la Brasserie Maxéville.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

DEMANDEZ PARTOUT

L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions
Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.

Médaille d'Or, Exposition Universelle : Paris 1900.

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

BAINS FRANÇAIS

Entrée rue de Suisse

Entre les rues Es-Sadkia et Hollande
Bain simple, 0 f. 80 ; douche, 0 f. 50

OMEGA

Montre de Précision

OR, ARGENT, ACIER, NICKEL

Paris 1889

Hors concours Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

GRAND PRIX

Grand Assortiment

de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes.

Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'Orfèvrerie "Bou-lenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier

4, Avenue de France — TUNIS

Demandez dans les Établissements

l'Absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

Institut Dentaire

Pierre LESCOT

Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

BAR FRANÇAIS

Anciennement BAR MAURICE

tenu par CARMELLE

3, rue de Rome

Consommations de 1^{er} choix - Liqueurs de Marque - Café au lait



LE MONDE

C^{ie} Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie

SIÈGE SOCIAL :

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(sous le contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE

DENTIFRICES

des RR. PP.

BÉNÉDICTINS de SOULAC

A. SEGUIN, BORDEAUX

MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900



Dépôt, pour la Tunisie, Tripoli el Malte, M. AVICE, place du Taibunal, Tunis

Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier

PREMIERE MARQUE DU MONDE

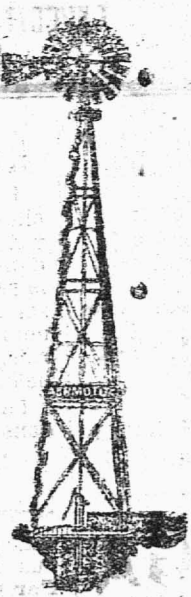
Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et C^{ie}
PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

Bock ORBEC

La délicieuse
Boisson gazeuse
aux parfums
de bananes

Maison RIGOLET
MARSEILLE

BOIS DE CHAUFFAGE
Charbon de bois, houille
et briquettes.
A. MILITTE
Magasins : rue du Maroc, ancien
Fondouk au Charbon.
TUNIS



"L'ARMOTOR"
EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE
Agent Général : P. LECLERQ
11, Rue-Es-Sadikia - Tunis

Droguerie-Herboristerie
PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES
M. CAMISON
8, rue d'Allemagne, 8
TUNIS
Assortiment complet pour les Ménages

Banque de Tunisie
Société Anonyme - Capital 8.000.000 de francs.
Siège Social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions - Emissions.

Société des Sables de l'oued Miliane
(DE KLÉDIA)
La Société des Sables de l'oued Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'oued Miliane, de première qualité, exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées sur chantiers.
S'adresser à son représentant à la Gare Française.

Eaux minérales naturelles froides D'AIN-GARCI
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE Très peu gazeuse
SOURCE PASTEUR Gazeuse
Dépôts à Tunis :
chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris à Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE A LA LUNE
MAISON FRANÇAISE
PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES
Spécialité de pièces-montées, croquettés-nougats. Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine.
TUNIS - 20, RUE D'ITALIE - TUNIS

BRASSERIE DE LA LOIRE
Tenue par B. MERTILLO
Avenue de la Marine, 57 - TUNIS
EN FACE LE CASINO
SALONS RÉSERVÉS - BILLARD
Consommations de premier choix - Liqueurs de marque
GLACES & SORBETS

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
Peintures et Fournitures pour Machines
MAISON FONDÉE EN 1890
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage - TUNIS
VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE
F. BERNET
23, Rue d'Italie, TUNIS
LIQUEURS DE MARQUE - LIVRAISON A DOMICILE

Outillage Agricole & Industriel
BENEDITE & DIDI
28, rue Es-Sadikia (près la gare française)
CHARRUES DE TOUTS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS
DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX
et tout le nécessaire pour la campagne des labours
ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS
Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences culturales de la Tunisie
Demandez le Catalogue Automne 1902

VILLE DE BIZERTE

CASINO - THÉÂTRE

A PROXIMITÉ DE LA GARE ET DU PORT
Restaurant de jour et de nuit - Service à la carte
REPRÉSENTATION TOUS LES SOIRS A 8 HEURES 1/2 - ETABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE
Prix Modérés

Demandez partout
LE KINA-BELLOTT
ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOTT, Distillateur à Tunis
BRUN-BUISSON, successeur
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ & Co et du Champagne MONTEBELLO

MAISON MODÈLE
Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis
Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
POUR HOMMES ET ENFANTS
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie-Bonneterie
DÉPÔT DES USINES **TORRILHON* et Co**
DE CLERMONT-FERRAND
Tuyaux de retoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage.
Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indecomposables.
Le touriste pour bicyclette (réf. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.
S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

Maison Paonessa, Artificier
22, Avenue de la Marine, TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUTS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs,
Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Aux Armes de Saint-Etienne
23, rue Al-Djazira - TUNIS
Veuve C. BOURRY
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse.
BICYCLETTES des premières fabrications françaises
Appareils de pesage de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balance
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE
M. LOUIS FOUBERT
Courtier maritime et Commercial
TUNIS - 14, Rue Es-Sadikia - TUNIS
CAMIONNAGE - FORMALITÉ EN DOUANE
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
Service spécial de Déménagements
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
MAGASINS DE DÉPÔTS

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
Société anonyme, Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte
Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.
LOCATION DE COFFRES-FORTS

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, Sfax, GABÈS
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
A vue, 2 %, jusqu'à 13 mois 2 %, de 13 mois à 2 ans 2 1/2 %, au delà 3 %
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc.
Ces coffres installés dans une salle spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

MAISON DESPÉROUX
FONDÉE EN 1888
à El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel Carrouba
FOURS À FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux en pierre
PLÂTRE
« Pierre à bâtir et Pierre de taille »
BRIQUETTERIE DE PREMIER ORDRE
Briques plates et creuses. Pavés et dalles
Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

GRANDE BOULANGERIE ET PÂTISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. - 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, - TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Société Anonyme; Capital 25.000.000 entièrement versés
Succursale de Tunis, Avenue de France
La Compagnie Algérienne fait l'escompte et le recouvrement du papier de commerce sur l'Algérie, la France et l'Étranger.
Elle délivre des Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays; se charge des ordres de bourse et de l'encaissement de tous coupons.
La Compagnie Algérienne reçoit à Paris et dans ses succursales des fonds en dépôt. Elle paie aux déposants un intérêt variant de 1 à 3 0/0 l'an.
Elle délivre des bons à 1 an rapportant 3 0/0 à 2 et 3 ans rapportant 3 1/2 0/0 à 4 et 5 ans rapportant 4 0/0 (net des impôts actuels).
Les bons sont au porteur ou à ordre et peuvent s'endorser.

PHARMACIE LYONNAISE
TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS
ROSSET-BRESSAND, pharmacien
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
a la Kola, Coca, Phosphate de Chaux
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES
DES SUFFÈTES
Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs, Coliphénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excessives, inflammatoires de la bouche.
Eaux minérales purgatives, gros et détail
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour de courrier.

DOMAINE DE POTINVILLE
P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments
VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

SUPPRESSION DES POMPES
et des Puits ouverts
Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le Dessus de Puits de sécurité qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents, système breveté, hors concours dans diverses Expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits.
Prix : 150 fr. paiement après satisfaction
S'adresser à MM. MM. L. JONET et Co à Raismes (Nord)
Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes.
NOMBREUSES RÉFÉRENCES
fonctionnent à 100 mètres de profondeur
Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs
Ville de PARIS, Exposition de 1900
Membre du Jury, Hors Concours
On demande DES REPRÉSENTANTS

Cie Franco-Tunisienne de Navigation
Siège social, 7, rue de la République, Marseille
Agence de Tunis
Services réguliers entre Le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte
Transport des passagers et des marchandises
Prix des passages pour Bône : 1^{re} classe : 48 fr. (nourrit. et droits de canal compris); Pont : 13 fr. 50 sans nour.; droit: du canal compris
Pour fret, passages et renseignements s'adresser, à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

CIE DE NAVIGATION MIXTE
Cie TOUCHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis
Service régulier à grands vitesses entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.
- A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 du matin.
- DE PALERME, tous les jeudis, à 7 heures du matin.
- DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.
- DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehria, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h.
DEPART
- A MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin.
- DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s.
- DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à 3 h. s.
- DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à 3 h. s.
- DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s.
- DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à 1 h. s.
- DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehria, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 9 heures du soir.
- DE MARSEILLE POUR BIZERTE ET TUNIS, tous les samedis, à 6 h. du s.
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
L'Agent principal, J.-B. PÉDRUPÉ

P. DANA
9, Rue Es-Sadikia, 9 - Tunis
Camionnage
aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels
ET VIÈREVERSA
Par colis ordinaire 0,50
par petits Colis 0,25
Expéditions par grande et petite Vitesse
Embarquements - Débarquements
Opérations de douane